



Contester un avertissement travail

Par **labbe_old**, le **19/12/2007** à **15:13**

Bonjour à tous!

je travaille dans une société depuis bientôt 6 mois et je viens d'apprendre par mon responsable technique que j'allais recevoir un avertissement pour mon travail mais je ne connais pas le contenu de cet avertissement...

Ma question est la suivante dois-je accepter ce recommandé alors que je suis en vue de contester cet avertissement qui est pour ma part non fondé car j'effectue mon travail convenablement ?

Merci par avance de vos réponses.

Par **ly31**, le **19/12/2007** à **18:26**

Bonsoir,

Vous attendez une lettre A.R. pour un avertissement, je vous informe que si vous n'allez pas chercher ce courrier en A.R., c'est comme si vous l'aviez reçu

Maintenant, vous pouvez toujours contester un avertissement !

Un conseil, si vous êtes convoqué au bureau de votre employeur, choisissez un employé syndicalisé de préférence ou une autre personne si vous n'avez pas de syndicat

Il faut savoir que cette personne sera présente, uniquement pour écouter les dires des uns et des autres et pourra témoigner par la suite

Je vous souhaite bon courage

ly31